

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre 2026, à dix-huit heures trente-neuf, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 18 septembre 2026, se sont réunis à salle communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord (52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny) Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon Sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Serotin), Martin O. (Serbonnes), Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Spahn (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Coutouly, Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezondet, Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Monsieur Michaut (Michery)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Gesserand (Perceneige), Cristovao, Laurent (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, (Thorigny Sur Oreuse), Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemannoche), Cochenec, Sineau (Villeneuve la Guyard),

Pouvoirs : Mme Laurent à M. Léonard, Mme Talvat à M. Horsin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités.

Objet : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Proposition des commissaires membres

Le Conseil Communautaire, vu

- L'article 1650 A du code général des impôts,
- Le courrier de la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne du 20 avril 2026 ;

Considérant que :

La Communauté de Communes Yonne Nord doit dresser une liste de 40 noms correspondants à 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants et de les soumettre au directeur des services fiscaux selon l'article 1650 A du Code général des impôts relatif à la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

A cet effet, il a été demandé à chacune des 23 communes de proposer un ou plusieurs commissaires habitants et contribuables sur la commune.

La CIID est composée du Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou d'un vice-président délégué, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civiques,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 28 septembre 2026 et de sa publication légale le 28 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter quarante noms.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **PROPOSES**, au Directeur départemental des Finances publiques de l'Yonne la liste des membres et suppléants suivante pour siéger à la Commission Intercommunales des Impôts Directs :

	Civilité	Nom / Prénoms du Candidat	Date de naissance	Adresse	Imposition directe locale
1	Mme	COUTOULY Laurie	11/01/1981	14 rue de Bichain 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD	TF
2	M.	FLEUREAU Michel	02/09/1963	24 rue Saint Jean 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD	TF
3	M.	OULAI Christophe	01/01/1960	17 chemin du Cornillat 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD	Inconnu
4	M.	PEKER Arthur	18/11/1956	8 rue Victor Guichard 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD	TF
5	Mme	DESNOYERS Sandrine	04/04/1975	50 rue du centre 89340 CHAMPIGNY	TF
6	M.	DAGOMET Michel	14/03/1946	9 avenue Jean Moulin 89340 CHAMPIGNY	TF
7	M.	BOMBARDE Marc	21/09/1966	1 rue des 4 Laps 89340 CHAMPIGNY	TF
8	Mme	PLUMEL Michelle	16/03/1955	4 ruelles Mathias 89340 CHAMPIGNY	TF
9	M.	PERRIER Fabrice	30/07/1963	30 rue des Nouveaux 89340 CHAMPIGNY	TF
10	M.	ROSE Didier	23/05/1956	29 rue des Nouveaux 89340 CHAMPIGNY	TF
11	Mme	DEVINAT Catherine	12/07/1959	32 route de Villeblevin 89340 CHAUMONT	TFB/TFNB
12	M.	HIROUX Serge	24/11/1950	10 petite rue 89340 CHAUMONT	TFB
13	Mme	LAZASZ Fabienne	15/06/1968	22 rue de Villeblevin 89340 CHAUMONT	TFB
14	M.	BERTHY	08/05/1967	15 rue des Ardillières 89140	TF



Communauté de Communes
YONNE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026.113
FINANCES

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 089-248900896-20260924-2026_113-DE

		Christophe		VILLEMANOCHÉ	
15	M.	GASGNON Gérard	01/03/1947	8 grande rue 89140 VILLENAVOTTE	TF
16	M.	WIRTH Fabien	12/12/1947	1 Allée du Soleil Couchant 89140 VILLENAVOTTE	TF
17	M.	FAY Christophe	24/01/1979	26 rue de Villenaux 89140 PLESSIS-SAINT-JEAN	TF
18	M.	BABOUHOT Patrick	14/01/1961	1 rue du Gué 89140 GISY-LES- NOBLES	TF
19	M.	LE GAC Jacques			
20	Mme	MARQUAND Maud	20/05/1970	14 Grande Rue 89260 LA- CHAPELLE-SUR-OREUSE	TF
21	M.	MAROT Amalric	25/02/1985	31 route de Hollard 89260 LA- CHAPELLE-SUR-OREUSE	TF
22	Mme	MILOT Marie- Claire	05/07/1962	43 rue des Merisiers – La Pommerai 89260 LA-CHAPELLE- SUR-OREUSE	TF
23	Mme	GADOIS Erika	18/12/1980	12 route de Thorigny 89260 LA CHAPELLE-SUR-OREUSE	TF
24	M.	VASTZ Maurice	07/04/1950	9 rue des Haies – Hollard 89260 LA-CHAPELLE-SUR-OREUSE	TF
25	Mme	SEMINOR Amélie	24/01/1978	8 rue de l'Eglise 89260 LA- CHAPELLE-SUR-OREUSE	TF
26	M.	LE PREVOT Christophe	02/07/1966	14 rue des Noyers 89140 SERBONNES	THRS / TF / CFE
27	Mme	MACHU Myriam	05/06/1967	6 rue du Crot 89140 PAILLY	TF
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération.
Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick BABOUHOT



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 28 septembre 2026 et de sa publication légale le 28 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>